

Direction régionale de santé publique

ÉTAT DE SITUATION

En date du 24 février 2015, 26 cas confirmés de rougeole ont été rapportés à la Direction de santé publique (DSP) de Lanaudière. Tous les cas, sauf un, ont un lien avec l'éclosion associée à la communauté religieuse « La Mission de l'Esprit-Saint » connue pour s'opposer à la vaccination et dont les membres résident dans l'agglomération urbaine de Joliette.

Aucun des cas confirmés n'était vacciné contre la rougeole. Les 26 cas sont survenus entre le 15 janvier et le 23 février 2015 (date de début de l'éruption). La plus récente période de contagiosité est établie entre le 19 et le 27 février. Des cas pourraient donc survenir au cours des prochaines semaines.

Selon l'enquête de la DSP de Lanaudière, le premier cas (cas-index) aurait acquis son infection à l'extérieur alors qu'il visitait le Disney's California Adventure Park d'Anaheim en Californie, lieu associé à une éclosion de rougeole. Des analyses de laboratoire ont confirmé la présence de la souche B3, soit la même que celle de l'éclosion californienne.

MISE À JOUR DE LA VACCINATION ET VOYAGES

Il est important de s'assurer que la vaccination contre la rougeole est à jour pour tous ou de vérifier que la personne est protégée contre la maladie. Une attention particulière devrait être portée aux personnes **qui projettent un voyage** et qui ne sont pas adéquatement protégées. De plus, selon le Protocole d'immunisation du Québec un enfant âgé entre 6 et 12 mois devrait se voir offrir une dose de vaccin s'il se rend dans un pays où la maladie est endémique ou épidémique. Si tel est le cas, il devra quand même recevoir les 2 doses prévues au calendrier régulier.

Sont considérées protégées contre la rougeole :

- 1- les personnes nées avant 1970 (même sans aucune vaccination);
- 2- les personnes nées entre 1970 et 1979 :
 - a. les stagiaires et les travailleurs de la santé, les voyageurs et les recrues militaires ayant reçu 2 doses de vaccin;
 - b. les travailleurs dans une garderie ou une école et toute autre personne ayant reçu une dose de vaccin;
- 3- les personnes nées depuis 1980 ayant reçu 2 doses de vaccin;
- 4- les personnes ayant une attestation médicale confirmant qu'elles ont eu la rougeole avant le 1^{er} janvier 1996;
- 5- les personnes ayant une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.

Toute personne ne se retrouvant pas dans l'une ou l'autre de ces catégories devrait recevoir le nombre de doses de vaccin approprié à sa situation.

RECOMMANDATIONS AUX CLINICIENS

- ❖ Les personnes qui planifient un voyage devraient être référées dans une clinique santé voyage afin d'évaluer leur protection vaccinale.
- ❖ La vigilance rehaussée demeure toujours en vigueur. Il faut être particulièrement attentif aux personnes revenant de voyage et présentant des symptômes compatibles avec la rougeole.
- ❖ Une personne soupçonnée de rougeole doit être isolée des autres patients dès son arrivée dans un milieu de soins et placée dans une pièce fermée, idéalement à pression négative.
- ❖ Le personnel doit appliquer les pratiques de base de prévention des infections, en plus des précautions additionnelles contre la transmission par voie aérienne.
- ❖ L'un ou l'autre des examens suivants devrait être réalisé chez tout cas suspecté :

TESTS DIAGNOSTIQUES	DÉLAI DE PRÉLÈVEMENT APRÈS LE DÉBUT DE L'ÉRUPTION
Recherche IgM	entre les jours 3 et 28
Recherche IgG	1 ^{er} sérum : entre les jours 0 et 7 2 ^e sérum : au moins 10 jours après le 1 ^{er} sérum
Culture virale	nasopharyngée : entre les jours 0 et 4 urinaire : entre les jours 0 et 7

- ❖ **Déclarer rapidement tout cas suspecté ou confirmé à la Direction régionale de santé publique.**
- ❖ **Cas suspecté : Fièvre ≥ 38.3 °C ET toux ou coryza ou conjonctivite ET éruption maculopapulaire généralisée d'une durée minimale de 3 jours.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Une fiche technique sur la rougeole peut être consultée au site web suivant :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2014/14-271-04W.pdf>

Vous pouvez aussi contacter l'infirmière de garde, à l'équipe Maladies infectieuses, au 418 666-7000 poste 250.

Équipe Maladies infectieuses
Michel Frigon, MD, médecin-conseil
Jasmin Villeneuve, MD, médecin-conseil
25 février 2015

Coordonnées de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale:

- Jour : (418) 666-7000, poste 250
- Soir, fin de semaine, congé férié: (418) 648-2176

I n f o - M A D O 2 7 f é v r i e r 2 0 1 5